

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

Objet : Retenue de caution à la Société Festinarella.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à la Mairie de Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

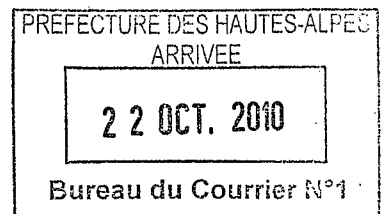
Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mescle, informe l'assemblée que la Société Festinarella, était locataire du Chalet de ventes à la Roche des Arnauds du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2010. A son départ, la Société devait remettre en état les locaux. Celle-ci n'ayant pas respecté ses obligations, le Président, Michel Mescle propose à l'assemblée que soit retenue la caution d'un montant de 414 € versée lors de leur installation dans les locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président, charge celui-ci des démarches administratives correspondantes.

votants : 19 pour : 19 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Président



Michel Mescle